Procès-verbal
Réunion du Conseil Municipal
Séance du mercredi 11 janvier 2023 à 20h00
Salle de réunion de la mairie.

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : M. DESMARS Médéric (bon pour pouvoir donné à M. LESEC Nicolas).

Secrétaire de séance : Mme MANDEREAU Patricia.

QUORUM : atteint - Date de convocation : 4 janvier 2023.

Validation du procès-verbal du 30 novembre 2022 et signature du registre des délibérations.

Validation du procès-verbal du 12 décembre 2022 et signature du registre des délibérations.

1) **OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) - Petites Villes de demain (PVD) :**

M. le Maire rappelle que l'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien peut également la co-signer.

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de Poulaines du 27 janvier 2021 qui approuvait cette démarche de revitalisation des territoires et autorisait le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette convention.

Maintenant, M. le Maire présente aux conseillers le projet rédigé qui rappelle l'ensemble des éléments majeurs du programme PVD/ORT relatif à la commune de Poulaines. Il convient désormais de valider ce projet et d'approuver l'intégration de la collectivité dans ce programme.

M. BRUNERIE Patrick pose la question de la prise en compte des hameaux (nombreux dans la commune de Poulaines) dans ce programme. Mme CHICHERY Delphine (Cheffe de projet « Petites Villes de Demain ») lui répond que les modalités d'intervention définies par les services de l'état ne concernent que les cœurs de village ou de ville. Toutefois, d'autres dispositifs peuvent être sollicités pour des actions à mettre en place dans les hameaux.

M. BRUNERIE Patrick demande si les besoins dans les domaines sportif et culturel ont été étudiés dans ce programme. Mme CHICHERY lui répond que le diagnostic établi recense les équipements existants. Puis elle indique que des actions dans ces domaines pourront être raccrochées au programme, si d'autres actions inscrites ne voient pas le jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal,

DECIDE :

Article 1 : Une convention-cadre « PVD » intégrant une « ORT » est élaborée pour la commune de Chabris et la 3CPB co-signataire de la convention d'adhésion.

Article 2 : Validée par l'ensemble des partenaires (Etat, Banques des Territoires, Région, Département, Pays de Valençay en Berry) , elle sera co-signée par les communes de Poulaines et Val-Fouzon, communes « relais » , notamment pour que ces dernières puissent bénéficier du volet ORT ;

Article 3 : La convention-cadre PVD a été définitivement validée lors du COPIL du 20 décembre 2022 ;

Article 4 : Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs à la convention « Petites villes de demain » (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

2) Questions diverses

Point n°1-2 : M. le Maire présente le devis de la société SARL DUPUET FRANK, relatif à l'assistance à la fin du contrat de Délégation du Service Public de l'assainissement collectif (pour le choix du mode de gestion, l'expertise de fin de contrat, la consultation des entreprises et le choix du futur concessionnaire), d'un montant de 10 040.00 € H.T. et 12 048.00 € T.T.C. - 15 voix pour.

Point n°2-2 :

M. le Maire informe les conseillers qu'il convient d'acheter un défibrillateur, afin d'équiper le site de la salle des fêtes (à l'extérieur). Il indique que le choix de ce site permet également un accès aux usagers de l'aire de jeux et du stade de football.

A cet effet, M. RENAUDAT Guenhaël (1er adjoint) propose un devis de la société S.A. JLD TRADING pour l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (montant 1 181.50 € H.T. pour le défibrillateur, 467.50 € H.T. pour l'armoire murale extérieure et 90 € H.T. la 1ère année puis 180 € H.T. les années suivantes pour la maintenance de cet appareil).

L'ensemble du conseil valide ce devis et autorise une ouverture anticipée des crédits sur l'exercice 2023 du budget commune.

Point n°3-2 : M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les chiffres de l'INSEE relatifs à la population légale de notre commune à compter du 1er janvier 2023 : population totale 836 habitants.

Point n°4-2 : En application de l'article L 5211-40-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes doivent être informés des décisions du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bazelle. M. le Maire communique donc aux conseillers le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022 de ce syndicat transmis par mail du 16 décembre 2022.

Point n°5-2 : En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de CHABRIS PAYS de BAZELLE doivent être informés des décisions du conseil de communauté. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022, ainsi que la liste des délibérations examinées et approuvées en séance du 15 décembre 2022.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- Il indique que la liquidation judiciaire de la boulangerie devrait être prononcée fin janvier 2023.
- Une date de réunion de la commission travaux doit être programmée avec pour ordre du jour : les travaux de la boulangerie et de son logement, les travaux de rénovation de la salle de réunion et l'aménagement de l'espace médiathèque.
- Il informe les conseillers que l'association Familles Rurales recherche un directeur diplômé pour le centre de loisirs de Poulaines. Par ailleurs, la mairie devra très certainement apporter un complément financier pour le fonctionnement du centre.

- Il dit aux conseillers que la pose de la 1ère pierre pour l'habitat partagé CETTE FAMILLE aura lieu le 26 janvier 2023 à 15h00.
- Il informe les conseillers que M. PLAT Fabrice va suivre une formation à la Communauté de Communes la semaine prochaine relative au fleurissement.

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

Il évoque la préparation du repas des ainés dont la date est fixée au samedi 25 février 2023 à 12h00 (salle des fêtes). Les commandes seront effectuées auprès de M. PALAZY Frédéric, de M. PINATEAU, pour les desserts à voir avec les boulangeries alentours.

@ M. GAPIN Michel :

- Il signale un problème poteau ORANGE au Grand Chambonnais. M. CRON Yves lui indique que les services d'ORANGE ont été saisis.
- En ce qui concerne la voirie, il demande la réalisation d'un nouvel état des lieux des besoins de travaux.

@ M. DEDION Sébastien :

Il communique des informations sur les activités du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Christophe en Bazelle : remplacement programmé de 800 m de canalisations (fuites) à Dun le Poëlier, recherche de substances nocives pour la santé dans les canalisations (anomalies sur les communes de St Christophe en Bazelle, d'Anjouin et d'Orville), l'ensemble des canalisations des réseaux sera remplacé petit à petit, la conduction d'eau de la rue Abel Bonnet à Chabris (rue qui descend à la piscine) va être refaite avant la réfection de la chaussée, 3 surconsommations détectées sur le réseau (avec possibilité de demander un dégrèvement sur les factures).

@ M. ROGET Jean-Noël :

Il demande si la Mairie envisage d'installer des caméras de vidéosurveillance. M. le Maire lui dit que cet investissement est trop couteux pour la commune.

@ M. BRUNERIE Patrick :

- L'éclairage public du Plessis est à réparer (en attente de l'arrivée de la nacelle).
- Les sportifs du club de gym signalent que la lumière du porche de local de gymnastique ne fonctionne plus. M. CRON Yves va demander aux agents communaux son rétablissement.

@ M. JULO Guy :

Il rappelle aux élus la tenue de l'assemblée générale de l'association Poulaines Culture et Patrimoine ce jeudi à 18h15 salle de réunion de la mairie.

Clôture séance à 22h01

Prochaine date de réunion du conseil municipal le mercredi 15 février 2023 à 20h00